MAIRIE DE LA N[illegible] ORLEANS, [illegible] 11 octobre 1851.

CONSEIL G[illegible]AL DE LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Séance de lundi, 9 octobre 1851.

Résolu, que [illegible] élection qui doit être tenue le 1er lundi de novembre prochain, les polls soient établis aux lieux suivans et placés sous la surveillance des commissaires et greffiers dont les noms suivent:

Résolu que le maire soit invité à faire publier la désignation des polls et les noms des commissaires et greffiers d'élection.

Municipalité No 1.

8ème Precinct—A la pension [illegible] Hayes, rue Conti, vis à vis l'hôtel de la rue Conti. Commissaires—MM. E Solomon, A Saucier, [illegible] Richards. Greffiers—MM. J M Wagner, Oscar Isnaud.

9ème Precinct—Au dépôt de la pompe Jefferson, rue Bienville entre Dauphine et Bassin. Commissaires—MM. John [illegible] Fayant, [illegible]bott. Greffiers—MM. J [illegible], C Hello.

10ème Precinct—Au café Johnson, rue Chartres, vis-à-vis la rue Jefferson. Commissaires—MM. Benjamin Van Ostern, Joseph Omedas, E A Menet. Greffiers—MM. L Castera, fr., Lafayette Guyol.

11ème Precinct—Au café du Théâtre d'Orléans, rue d'Orléans entre Royale et Bourbon. Commissaires—MM. R Forstall, John DeBuys, Victor Labatut. Greffiers—MM. Auguste Dejean, E Cazaby.

12ème Precinct—Au café de Frank Alaum. Commissaires—MM. F Buisson, A Fotier, Alfred Wiltz. Greffiers—MM. A Roux, E H Reynes.

13ème Precinct—Au dépôt de la pompe No 4, rue de l'Hôpital. Commissaires—MM. Louis Seré, F Richert, Chs. Ducker, jr. Greffiers—MM. Léon Seré, John T Dufour.

14ème Precinct—A l'échoppe de Martin Brole[illegible], rue des Remparts, près du coin Bayou. Commissaires—MM. M Barnett, fr., J Domingon, Otto Fachier. Greffiers—MM. J A Bap[illegible], C Le[illegible]tellier.

Municipalité No 2.

1er Precinct—Chez Philip Krammer, au coin des rues de la Course et de l'Annonciation. Commissaires—MM. James Ross, Matthew Martin, W H Reese. Greffiers—MM. T W Harsard, J C Taylor.

2ème Precinct—Au dépôt de la Pompe Washington No 20. Commissaires—MM. A C Phelps, E T Parker, George T Ross. Greffiers—MM. C H Forbes, B A Whitney.

3ème Precinct—A l'Ecole de Fulton, au coin des rues Duplantier et Annonciation. Commissaires—MM. J O Harris, R E Redwood, R Wheeleman. Greffiers—MM. Thomas Dunond, D Chase.

4ème Precinct—Au dépôt de la Pompe Jackson No 18, rue [illegible]. Commissaires—A L Saunders, J H Hutton, H Cassidy. Greffiers—MM. David R Carter, Wm Miller.

5ème Precinct—Au dépôt de la Pompe No 2, rue Tchoupitoulas. Commissaires—MM. W H Tickins, B Townsend, W E Seymour. Greffiers—MM. W [illegible], G W Hobbet.

6ème Precinct—Au dépôt de la Compagnie de Hydraulique, au coin des rues Perdido et Carondelet. Commissaires—MM. R E Sykes, W Emerson, R W [illegible]. Greffiers—MM. John J Wilson, Chs E [illegible].

7ème Precinct—Chez Arthur O'Donald, au coin des rues du Cirque et Poydras. Commissaires—MM. W L Cushing, N E Bailey, J C Stewart. Greffiers—MM. G W Dillard, D M Beecher.

Troisième Municipalité.

1er Precinct—A la maison d'Ecole, rue des Bons Hommes, entre Bagatelle et Union. Commissaires—MM. St Croix Gounault, J B Wiltz, Philip Gueston. Greffiers—MM. G Laroque, Tar[illegible], E Staës.

2ème Precinct—Au marché Breton. Commissaires—MM. Jules A Baron, L Duvigneaud, J G [illegible]. Greffiers—MM. Chs Rieffel, P Casanovas.

3ème Precinct—Au café de J B Earhdart. Commissaires—MM. A Oneal, J B Earhdart, V Dur[illegible]. Greffiers—MM. John Jacobs, J Myers.

4ème Precinct—Au dépôt de la Pompe du [illegible] No 8, rue Mandeville. Commissaires—MM. [illegible] Gaspar De Buys, L Sperrier. Greffiers—MM. B Hernandez, O Cougot.

5ème Precinct—Au chemin de fer du Golfe du Mexique. Commissaires—MM. H Breen, J [illegible], L Crais, Jr. Greffiers—MM. Marius Baron, [illegible] Du[illegible].

6ème Precinct—Chez M Gares, au coin des rues Mon[illegible] et Casacalvo. Commissaires—MM. N B [illegible], J R Vienne, G Daubert. Greffiers—[illegible], R C Murphy.

7ème Precinct—Chez Charville, au coin des rues [illegible] et Levée. Commissaires—MM. J Char[illegible], N M Trémé, A Barrosse. Greffiers—MM. [illegible], B Jourdan.

M [illegible] présente comme substitut la liste [illegible] pour la Troisième Municipalité:

1er Precinct—Chez Joseph Noon, au coin des rues Grands Hommes et Français. Commissaires—MM. F Arzout, G W Herv, Alfred Sanchez. Greffiers—MM. Charles Grandpré, E Johnson.

2ème precinct—Au marché Breton. Commissaires—MM. P Casanova, Ed Charbon, J A Baron. Greffiers—MM. L Duvigneaud, P A Roux.

3ème precinct—Chez J L Elzhardt. Commissaires—MM. B Dart, A O'Neil, L Bouriac. Greffiers—MM. J Meyer, J Jacobs.

4ème precinct—Au 24 Ward House, au coin des rues Enghien et Victoire. Commissaires—MM. F [illegible], F Scampi, capitaine Snow. Greffiers—MM. P Kelly, T Renchard.

10ème precinct—Au chemin de fer du Golfe du Mexique—Commissaires—MM. J Phillips, J Pierce, J Wright. Greffiers—MM. Barrow et Carroll.

30ème precinct—Chez Marten, au coin des rues Ferdinand et Levée. Commissaires—MM. F Laudet, P Baron Boisfontaine, C N Gosnard. Greffiers—MM. John Weber, C R Fagot.

[illegible] precinct—Chez A Chenevert, au coin des rues [illegible] et Levée. Commissaires—MM. Jacques [illegible] F Peniz, G Brugenon. Greffiers—E Barron, Chs Bachemin.

L. SURGI, président.

Approuvé le 11 octobre 1851.

A. D. CROSSMAN, maire.

Pour copie conforme,

L. ST CERAN, commis.

CHEMIN DE FER DE LA NLLE ORLEANS ET DE CARROLLTON.

REDUCTION DE PRIX.

Nouvelle-Orléans, 11 octobre 1851.

A PARTIR du 1er de novembre prochain, [illegible]

[illegible] Paquets de 25 tickets, $2 50

[illegible] 4 00

[illegible] 1 00

[illegible] 5 00

[illegible]

CHARLES [illegible]

QUARTIER GENERAL.

1ère Brigade—1re Division M. L.

Ordre No 45.

Nlle Orléans 9 octobre 1851.

DES élections seront tenues au café de McCollam, encoignure des rues Moreau et Champs-Elysées, sous la présidence de [illegible], major, pour le 41me régiment, le lundi [illegible] octobre 1851, de 11 heures du matin à 2 heures de [illegible] lieutenant-colonel [illegible] pour le 41me régiment [illegible] 14me jour d'octobre 1851, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Par ordre du Brigadier Général,

DENIS CRONAN,

Commandant le 1me Brigade.

[illegible] Directeur de Brigade,

H. PARLONGUE.

L'AGENCE DU SUD DE WILEY, pour les [illegible] et les annonces, a été [illegible] No 57 rue du Camp, au No 47 rue [illegible].

SOUSCRIPTIONS:

[illegible]

ANNONCES:

Les [illegible] annonces pour être insérées dans [illegible] gazettes de la Louisiane, du Mississippi [illegible] Texas.

COLLECTIONS:

Les comptes des négocians et de loyer seront collectés avec promptitude.

E. W. WILEY.

LYCEE FRANKLIN

Franklin High School, encoignure Royale et Hôpital.

ON se propose dans ce Lycée [illegible] la culture [illegible]

[illegible]

[illegible] Franklin High School, dirigé par les [illegible]—LEBESQUE, S. PERRY, AUCH[illegible]

11 oct—1m

A LOUER, au premier novembre prochain, le magasin situé rue Royale No 154.

AUSSI—Deux magasins en briques à trois étages situés à l'encoignure Canal et Hôpital.

S'adresser à ED SHIFF & CO.

[illegible] Rue de la Commune No 129

MAISON ET ECURIE A LOUER—Une maison batie dans une cour, située rue Robertson, entre St Ann et Dumaine, composée de huit appartemens, plus une cuisine double, une grande écurie [illegible] en briques, etc. Le terrain a 60 pieds de face sur 127 de profondeur. S'adresser à J L SOLLEE,

9 oct—8 137, Chartres ou à la grocery en face

A LOUER—Une grande et belle maison située rue de la Douane, No 90, entre Royale et Bourbon. S'adresser 109 rue Royale.

A LOUER—Une grande maison, No [illegible] rue de la [illegible], cette maison possède toutes les commodités pour une famille; elle a aussi un [illegible], écurie, cuisine et baigrard. S'adresser à P. CUSACH,

9oct Encoignure Royale et St Philippe.

A LOUER sur le 1er novembre prochain, le magasin en briques à deux étages, situé rue de la Vieille Levée, No 35, entre Bienville et Douane. S'adresser aux soussignés

RICHARD ALDIGE & Co.

4 oct 35, rue de Chartres, au premier

A LOUER—La maison en briques située à l'encoignure Condé et Hôpital, ayant six grandes chambres et plusieurs bâtisses dans la cour. Possession en sera donnée immédiatement. Pour un bon locataire, le loyer sera modéré. S'adresser à LABORDE & XIQUES,

13oct 3, Front Levée

A LOUER—Une belle maison située rue Royale, entre Canal et Douane, aussi le premier étage de la maison No 15, rue Royale, entre Douane et Canal, consistant en trois beaux bureaux—Un magasin rue de la Levée, No 32, entre Hôpital et Quartier. S'adresser à Alex Bonneval, entre C Place de l'Exchange, entre Douane et Bienville. 1oct

A LOUER.

Deux maisons situées rue Condé, entre Hopital et Quartier, [illegible] convenables pour une famille. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à

DOMINIQUE LANATA,

13 oct 9 et 10 rue Jefferson

Ι Σ Φ

GOUTTES Grecques de NOUHER.

REMEDE certain contre la MIGRAINE, la fièvre en frisson, la jaunisse, la dyspepsie, la diarrhée chronique, le mal de mer et le choléra. Il n'y entre par la plus légère [illegible] ni [illegible] ni morphine. [illegible] guérissent positivement les maladies ci-dessus énumérées, remettent l'estomac en bon ordre et chassent [illegible] qui attribue souvent au rhumatisme. Elles servent aussi contre la gravelle et sont excellentes contre le vomissement.

Elles sont préparées par le Dr J. S. Fancher No 140, rue Fulton, à New-York. En vente à la Nouvelle Orléans, No 127, rue du Canal, chez E D Beach, agents pour la Louisiane, et les Etats d'Alabama, Mississipi Arkansas, Texas, et Floride.

11 fv—1an

CIGARES de la Havane—100,000 Cigares qualités supérieures, en débarquement de la goélette Fairy, de la Havane, à vendre par

J. B. CABALLERO,

9 oct 26, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

CIGARES DE LA HAVANE—114,000 en débarquement de la goelette Fairy, à vendre par

8oct B VALLS, 27, Commune.

EN débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux:

60 barriques vin marque Montferrand, à vendre par F ROUMIEU,

18 sep rue St Louis entre Chartres et Lev

Proclamation.

Bureau d[illegible]

Attendu [illegible] de cet Etat [illegible] devoir de faire [illegible] chaine élection générale, [illegible] journal de chaque [illegible] s'imprime un journal, [illegible] les amendemens proposés à ladite Constitution, qui ont été adoptés par les trois-cinquièmes des membres élus à chacune desdites Chambres et approuvés par le Gouverneur;

Moi, Charles Gayarré, Secrétaire d'Etat, fais connaître par les présentes et fais publier, ainsi qu'il est prescrit ci-dessus, les articles suivans qui ont été adoptés par les Chambres comme amendemens proposés à la Constitution de l'Etat, et approuvés par le Gouverneur le 20 mars 1850.

Amendements à la Constitution.

ARTICLE 1. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême seront élus par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, soit par élection générale, soit par District, ainsi qu'il sera déterminé par la loi.

ART. 2. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême seront élus pour quatre ans, et, à la première séance de la Cour Suprême qui aura lieu après l'adoption de cet amendement à la Constitution, les Juges-associés seront divisés au sort en deux classes, le siège de deux juges-associés sera vacant à l'expiration de deux années, et le siège du Juge président et du troisième Juge associé sera vacant à l'expiration de quatre années, de manière qu'il y ait ainsi rotation perpétuelle.

ART. 3. Les Juges des Cours de District seront élus dans leurs Districts respectifs par les électeurs desdits Districts ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale.

ART. 4. Les Juges des Cours de District seront élus pour un terme de quatre années.

ART. 5. Les Avocats de District seront élus dans leurs Districts respectifs pour un terme de deux années, par les électeurs desdits Districts, ayant qualité pour voter pour Représentants à l'Assemblée Générale.

ART. 6. Un Avocat-général sera élu pour un terme de quatre années, par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 7. Un Secrétaire d'Etat sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 8. Un Trésorier de l'Etat sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 9. Un Surintendant-général de l'éducation publique sera élu pour un terme de deux années, par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 10. Si, à l'élection du Juge-associé des Juges-associés de la Cour Suprême, des Juges des Cours de District, de l'Avocat-général, des Avocats de District, du Secrétaire d'Etat, du Trésorier de l'Etat, et du Surintendant-général de l'éducation publique, deux, ou plus de deux candidats obtiennent un nombre égal ou une majorité relative des votes donnés pour une des places sus-mentionnées, le Gouverneur devra le mentionner dans sa proclamation, et choisir immédiatement l'un des candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de voix données, lui accordera une commission pour remplir la place pour laquelle il aurait été choisi.

ART. 11. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême, et les Juges des Cours de District recevront chacun un salaire qui sera fixé par la loi, et qui ne pourra être diminué ni augmenté pendant le terme pour lequel ils auront été élus.

ART. 12. Dans toutes les élections par le peuple, Tout individu mâle, libre et blanc, qui sera depuis un an citoyen des Etats-Unis, aura atteint l'âge de 21 ans, et aura résidé dans l'Etat pendant toute l'année qui aura précédé l'élection, et pendant les derniers six mois dans la paroisse où il se présentera pour voter, exercera les droits d'électeur.

ART. 13. L'Assemblée Générale aura le droit de créer un système d'échange entre les Juges de District seulement pour le jugement des procès dans lesquels un Juge se sera récusé ou aura été récusé.

Donné à Baton Rouge, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le premier jour du mois de juillet, de l'année de N. S. mil huit cent cinquante et un, et la soixante et quinzième de l'Indépendance des Etats-Unis.

CHARLES GAYARRÉ,

Secrétaire d'Etat.

PROCLAMATION SUPPLEMENTAIRE.

PAR JOSEPH WALKER,

GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que des vacances sont survenues dans les places de greffiers de district, dans et pour les paroisses suivantes, savoir: Caldwell, Livingston, et St Bernard, et que l'opinion de l'avocat général est que lesdites vacances doivent être remplies à l'élection générale qui aura lieu en novembre prochain;

En conséquence, et conformément à la [illegible] opinion de l'avocat général, j'ai jugé convenable de [illegible] par cette proclamation supplémentaire, [illegible] qualités de chacune desdites paroisses de Caldwell, Livingston et St Bernard, et convoquant aux districts, commissaires d'élection, et tous les autres officiers que cela concerne, d'avoir à tenir lesdites élections, pour remplir les susdites vacances, aux mêmes lieux et heures et de la même manière que pour les autres officiers d'Etat qui sont énumérés dans ma proclamation générale en date du 4 août 1851.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, en la ville de Baton Rouge, ce 22 jour [L. S.] de septembre A D 1851, et de l'indépendance des Etats Unis la soixante seizième.

JOSEPH WALKER.

Par le gouverneur,

CHARLES GAYARRE,

4 sept Secrétaire d'Etat.

AVIS.

BUREAU DE L'AUDITEUR, }
Baton Rouge, 20 septembre 1851. }

TOUTES personnes ne résidant point dans les paroisses ou districts représentés ci-après, [illegible] et étant propriétaires de terres ou terrains y situés, sont par le présent notifiés, que des listes de propriétés ont été déposées au bureau de l'Auditeur par les shérifs et Collecteurs de Taxes, et que si les Taxes d'Etat, dues sur ces propriétés pour l'année 1850, ne sont pas payées aux shérifs ou collecteurs de taxes dans les trente jours qui suivront l'expiration du présent avis, lesdites propriétés seront vendues, conformément aux sections 53 et 54 de l'Acte No 194, approuvé le 21 mars 1850, intitulé "Acte pour pourvoir au mode d'asseoir et de collecter la taxe dans cet Etat."

Paroisse d'Orléans.

2me district Représentatif—Thomas Askew, Collecteur.

3ème district Représentatif—A W Scates, Collecteur.

4ème district Représentatif—Thomas McKeon, Collecteur.

5ème district Représentatif—J B Dionis, Collecteur.

6ème district Représentatif—A. Lusto, collecteur.

Paroisse Sabine—R A Sibley, Collecteur.

Catahoula—D M Prichard, shérif.

Avoyelles—G P Voorhies, shérif.

St Tammany—Jn Evans, shérif.

Est Feliciana—S B Kent, Collecteur.

Tensas—Jno H Armat, shérif.

Ouest Feliciana—S H Lurty, Shérif.

Ste Hélène—J K Gorman, Shérif.

Livingston—Sam Patterson, Shérif.

Ouest Baton Rouge—J V Duralde, Shérif

Jefferson—H Barrabino, Collecteur.

Concordia—J J Conner, Shérif.

Rapides—Chas. H Leckie, Shérif.

Caddo—M. Watson, shérif.

LOUIS BORDELON,

23 sept—30 Auditeur

AVIS D'ELECTION.

CONFORMEMENT à un writ d'élection, en date du 4 août 1851, et à moi adressé par son Excellence Joseph Walker, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les votants ayant qualités de la paroisse d'Orléans sont notifiés par la présente, qu'une élection aura lieu le lundi 3 de novembre prochain, pour nommer les officiers suivans, savoir:

Un auditeur des comptes publics.

Un représentant pour le premier district congressionnel, composé des paroisses de Plaquemines, St Bernard, du faubourg Trémé, de la première et de la troisième municipalité, dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un représentant pour le second district congressionnel composé de la seconde municipalité dans la ville de la Nouvelle Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi et des paroisses Jefferson, St-Charles, St Jean-Baptiste, St Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Deux sénateurs pour le district composé de toute cette portion de la paroisse d'Orléans, située sur la partie est du fleuve Mississipi.

Un représentant à la législature pour la rive droite de la paroisse d'Orléans.

Deux pour le premier district, paroisse d'Orléans

Trois pour le second district, do

Six pour le 3me district, do

Trois pour le 4me district, do

Trois pour le 5me district, do

Deux pour le 6me district, do

Deux pour le 7me district, do

Deux pour le 8me district, do

Un pour le 9me district, do

Un shérif et un coroner pour la paroisse d'Orléans.

Un juge de paix par les votans qualifiés du premier et second district représentatifs.

Un par les votants qualifiés du troisième district représentatif.

Un par les votants qualifiés du quatrième district représentatif.

Un par les votants qualifiés du cinquième et du sixième districts représentatifs.

Un par les votants qualifiés du septième et huitième districts représentatifs.

Et un par les votants qualifiés de cette partie de la paroisse située sur la rive droite du fleuve.

La justice de paix située entre les rues Felicité et et Julie, sera désignée et classée, "Première justice de paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située entre les rues Julie et Canal: "Seconde Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située entre les rues du Canal et St-Louis: "Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située entre les rues St Louis et Esplanade: "Quatrième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située dans la Troisième Municipalité: "Cinquième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

Et la justice qui est située dans cette partie de la paroisse d'Orléans qui se trouve située sur la rive droite du fleuve Mississipi: "Sixième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

Aussi—Un Constable pour la Cour de Justice de Paix, située dans le district compris entre les rues Felicité et Julie.

Un pour la Cour de Justice de Paix située entre Julie et Canal.

Un pour la Cour de Justice de Paix, située entre Canal et St-Louis.

Un pour la Cour de Justice de Paix située entre les rues St Louis et Esplanade.

Un pour la Cour de Justice de Paix, située dans la Troisième Municipalité, dans cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Aussi—Trois Assesseurs de Taxes dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, et un Assesseur de taxes pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Aussi—Un Collecteur de taxes dans et pour chacune des municipalités, Nos. Un, Deux et Trois.

Et un Collecteur de taxes pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Les polls seront ouverts au jour sus-mentionné depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir, aux endroits et sous la direction des inspecteurs et greffiers qui seront désignés par le Conseil-Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, et par le jury de police pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississipi.

L'élection devant être conduite et les retours faits conformément à la loi.

Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, 9 septembre 1851.

JOHN L. LEWIS,

10sept—tlj Shérif

[illegible]

Un lot de meubles [illegible]

Conditions—Comptant [illegible]

14oct—14,18,[illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans

Jacob Hertzfeld vs Philip Gehlbach, tuteur et al.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 3,976—En vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 25 d'octobre 1851, à midi, au White Hall, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

DEUX LOTS DE TERRE contigus situés au faubourg Franklin de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, de l'ilet No 2, compris entre les rues Champs-Elysées, Morales, Marigny et Urquhart, et mesurant chacun au pied américain 33 pds 9 pouces de face à la rue Marigny, sur une profondeur de 108 pieds 10 pouces 6/8; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Marigny et Morales; le tout suivant mesure américaine et conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, daté le 18 décembre 1833, et annexé à un acte au rapport de Théodore Seghers, alors notaire public en cette ville, en date du 29 avril 1835—Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont sur lesdits lots de terre consistant en une maison haute en bois, &c.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. JNO L LEWIS,

23sept—4,14 24 Shérif de la paroisse d'Orléans

VENTE par le Constable de la troisième Cour de Juge de paix—No 5820—W. M. et J. Lapsley vs. Francis Mouney, Selina Mouney vs. B. Sorapuru, sécurité—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Paul Pecquet, j'ai saisi et l'exposerai en vente publique à la Bourse du Whitehall, rue St Louis, entre le Passage de la Bourse et la rue Royale, lundi le 20 octobre 1851, à midi précis, tous les droits, titres et intérêts de Francis Mouney dans l'affaire de Miguel Hernandez contre Francis Mouney, dans laquelle affaire J. C. David a été appelé en garantie par ledit Mouney, No 8450 sur le docket de la cour du 3me juge de paix, pour la somme de cinquante trois piastres et cinquante cents—pour satisfaire l'exécution dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

8oct E N STRINGER, constable.

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et Carrollton, par l'entremise de P. Crocker, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse de Jefferson, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour où ladite vente fut enregistrée, le 15me jour d'octobre de l'année 1851, pour un avis, conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834; Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 15ème jour de septembre de l'année 1851, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le second jour de juillet de l'année 1851, dans l'affaire de Victor Burthe vs N. Villars et al., No 3074 du docket de cette Cour, à laquelle vente ladite Compagnie s'est rendue acquéreur pour le prix de $1600 que ledit acquéreur a payé comptant au lieu de fournir caution conformément aux conditions de la vente.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:

Un certain morceau de terre situé sur le chemin de la Métairie dans la paroisse de Jefferson de cet Etat, à environ une lieue et quart de distance de la ville de la Nouvelle Orléans; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, mesurant deux arpents de face sur chaque côté dudit chemin, sur une profondeur qui s'étend au lac Pontchartrain sur le côté nord, et aux limites de Macarty & Lanusse sur le côté Sud, comme le tout est décrit dans l'acte de vente de Etienne Griffon à Louis Beaulieu h l c passé par devant P Pedesclaux alors notaire public à la Nouvelle Orléans, le 15 juillet 1814.

Bureau du greffier de la 4eme Cour de District de la Nouvelle Orléans, le 13 octobre 1851.

K LOEW,

14 oct—3fen30 député greffier

Succession de F. W. Bosick—No 4603.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains repartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

3oct—3fen10 JNO S. BARON, Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.

5ME COUR DE DISTRICT DE LA N ORLEANS.

Succession de John W. Walsh.

LES créanciers de la susdite succession sont par le présent notifiés d'avoir à comparaître en l'étude de Théodore Guyol, notaire public en cette ville, le 20 de ce mois, à l'effet de délibérer sur les affaires concernant la dite succession.

Bureau du Greffier, 8 octobre 1851.

9oct— JN S BARON, Dép Greffier

Edward A. Tyler vs ses créanciers—No 3,853.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—La cession de biens faite par le failli est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné que les créanciers du dit failli se réunissent au bureau de George Rareshide, notaire public, le mercredi 5 novembre 1851, à 10 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du failli, et dans l'intervalle toutes poursuites contre sa personne ou ses biens sont suspendues. Il est de plus ordonné que Robert Freaus avocat soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la Cour,

Bureau du Greffier,—Nouvelle-Orléans, le 3 octobre 1851. LOUIS R. COURTIN,

4 oct—3fen30 Député Greffier

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Le 9 octobre 1851—Conseil de la Municipalité No Un—Séance du lundi, 6 octobre 1851.

Résolu que le Maire, après dix jours d'avis est autorisé à donner au rabais, le contrat pour la fourniture de barres de fer nécessaires pour les ponts de cette Municipalité.

Signé Jn GENOIS, Recorder

Approuvé, le 9 octobre 1851.

Signé A D CROSSMAN, Maire

Pour copie conforme, H BIER, Commis

Mairie de la Nlle-Orléans,

Le 9 octobre 1851.

En vertu de la résolution qui précède, avis est par le présent donné que le lundi 20 du courant, à midi précis, à mon bureau, je vendrai au rabais, le contrat pour la fourniture des barres de fer nécessaires pour les ponts de la Municipalité No Un.

Le tout conformément aux plans et spécifications qui seront fournis par le voyer. Les noms des cautions devront être donnés par écrit au moment de l'adjudication.

11 oct A D CROSSMAN, Maire

MAIRIE de la Nouvelle-Orléans, le 9 octobre 1851—Conseil de la Municipalité No Un—Séance de lundi, 6 octobre 1851.

Résolu que le Maire est prié de donner avis public qu'il vendra au rabais le contrat pour poser des poêles dans les écoles publiques et dans les bureaux des officiers de cette Municipalité, conformément aux spécifications du voyer.

[Signé:] Jn GENOIS, Recorder.

Approuvé, le 9 octobre 1851.

[Signé] A. D. CROSSMANN, Maire.

Pour copie conforme,

H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,

Le 9 octobre 1851.

EN VERTU de la résolution qui précède, avis est par le présent donné, que le lundi 20 du courant, je vendrai au rabais, à midi précis, à mon bureau, le contrat pour poser des poêles dans les écoles publiques et dans les bureaux des officiers de la Municipalité No Un, conformément aux spécifications du voyer.

Les noms des cautions seront donnés par écrit, au moment de l'adjudication.

11 oct A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE de la Nouvelle Orléans, le 9 octobre 1851.—Conseil de la Municipalité No Un—Séance du 6 octobre 1851.

Résolu que le Maire est prié de donner avis public qu'il vendra au rabais le contrat pour la fourniture du charbon de Pittsburg, nécessaire pour les écoles publiques et les différents bureaux des officiers de cette Municipalité.

(Signé:) Jn GENOIS, Recorder.

Approuvé, le 9 octobre 1851.

(Signé:) A. D CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme, H. BIER, Commis

Mairie de la Nouvelle-Orléans,

Le 9 octobre 1851.

En vertu de la résolution qui précède, avis est par le présent donné que lundi, 20 du courant, je vendrai au rabais, à mon bureau, à midi précis, le contrat pour la fourniture du charbon de Pittsburg nécessaire pour les écoles publiques et les différens bureaux des officiers de la Municipalité No Un.

La quantité, ainsi que l'époque des livraisons du dit charbon devant être conformes aux spécifications du voyer.

Les noms des cautions seront donnés par écrit au moment de l'adjudication.

11oct A D CROSSMAN, Maire

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,

Le 8 octobre 1851.

EN vertu d'une résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité No Un, à sa séance du 6 octobre 1851:

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu dans le second District de ladite Municipalité, le lundi 20 du courant, pour élire un alderman pour représenter ce District au Conseil de la Municipalité No Un, en remplacement de Wm Laughlin, décédé, et dont le terme n'était pas expiré.

Les polls s'ouvriront à 8 heures A. M., et se fermeront à 6 heures P. M. L'élection aura lieu à la maison de Pompe "Compagnie No 15," rue Bienville, entre Franklin et Bassin, sous la surveillance des personnes suivantes, savoir:

Inspecteurs:—Pat. Shields, John Davis; Richard Richardson—Greffiers:—John E. White, L Dillon.

9oct A. D. CROSSMAN, Maire.

AVIS.

Bureau du Collecteur des Taxes sur Cabarets, Cafés, Groceries, Billards, &c., Première Municipalité.

LES propriétaires des susdits établissements sont par la dernière fois notifiés d'avoir à régler leur compte avant le 15 courant, car après cet époque, le soussigné sera, d'après les ordonnances, forcé de remettre tous les comptes au contrôleur pour être poursuivis. V. LABATUT,

10 oct—15 Collecteur.

DEUX CENT CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

Le 7 octobre 1851.

EN VERTU d'une résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité No Un—Moi, A. D. CROSSMAN, maire de la ville de la Nlle Orléans, offre, par la présente, une récompense de DEUX CENT CINQUANTE PIASTRES pour l'arrestation et la conviction de la personne qui a tué Thos. LEECH, dimanche dernier, le 5 du courant. A, D. CROSSMAN,

8oct Maire

DETENUS à la geole de police de la municipalité No Un:

JAMES, nègre, âgé d'environ 30 ans, de taille de 5 pieds 5 1/2 pouces; les dents de la mâchoire supérieure lui manquent, une cicatrice sur la pommette de la joue gauche, ne parle qu'anglais, se dit appartenir à M. Wm Session, habitant cotonnier, à environ 15 milles au delà de Vicksburg.

BILL, griffe âgé d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, bien constitué, se dit appartenir à M. George Penne, habitant cotonnier, paroisse de Ouest Baton Rouge.

HENRY, griffe âgé d'environ 27 ans, taille de 5 pieds 5 1/2 pouces, fortement constitué, se dit appartenir à M. Wm. Jones, habitant le comté de Mobile (Alabama.)

Les propriétaires desdits esclaves sont requis de venir les réclamer ou se conformer à la loi.

7 oct—3 1ps E PLANCHARD, geolier

Dr. CHS. GLASIER,

MEDECIN, CHIRURGIEN ET OCCULISTE,

Baronne 32, Rue Baronne,

Nlle-Orléans (Lac)

☞ Gratis pour [illegible], de midi à 2 heures.

[illegible]

[illegible] au sieur [illegible] de la Paroisse d'Orléans

[illegible]

[illegible] justice [illegible] les bons citoyens de l'Etat pour arrêter et traduire devant la justice le meurtrier et ses complices, et j'offre de plus, au nom et par autorité de l'Etat, une récompense de deux cents piastres pour l'arrestation et la conviction de chacun d'eux.

DESCRIPTION:

JAMES HARCASTLE, est âgé d'environ 31 ou 32 ans, taille de 5 pieds 9 ou 10 pouces, teint clair, cheveux clairs et yeux bleus, charron et forgeron de profession.

GARDI SWEET, âgé d'environ 30 ans, teint brun, cheveux clair, taille de 5 pieds 5 ou 6 pouces; il bégaye.

LEVI SWEET, âgé d'environ 30 ans, teint, yeux et cheveux foncés, taille de 5 pieds 9 ou 10 pouces; il regarde en dessous et est enclin à la boisson.

L. C. SWEET, âgé d'environ 35 ans, teint clair, yeux bleus et cheveux noir, taille d'environ 5 pieds 10 ou 11 pouces, fortement constitué.

L. H. SOLINGER, âgé d'environ 27 ans, taille de 5 pieds 7 ou 8 pouces, bâti carrément, instituteur de profession; il a le doigt du milieu de la main droite enlevé, yeux bleus et cheveux gris.

SAMUEL WARNER, âgé de 35 à 40 ans, taille de 6 pieds, yeux bleus, cheveux noirs, pesant environ 200 livres.

LEWIS DIAL alias JENKINS, âgé d'environ 40 ans, teint foncé, ayant de longs cheveux noirs, taille d'environ 6 pieds, parlant anglais, français et espagnol.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, en la ville de Bâton Rouge, ce 29ème jour de septembre A. D. 1851, et de l'Indépendance des Etats Unis, la soixante-seizième.

Par le Gouverneur: JOSEPH WALKER.

CHARLES GAVARRÉ, Secrétaire d'Etat. 2 oct

Sirop Vermifuge

DU DR. EDOUARD MARTIN,

SANS ODEUR NI SAVEUR DESAGREABLES.

LE MELIA AZEDARACH, (*Foliis Bipinnatis, Linne, Classe X, Decandria Monogynie.—Jussieu, Classe XIII, ordre 11, Meliaceæ — Tournefort, Classe XXI, Arbres Rosacés*), un des plus beaux ornemens des forêts de la Louisiane, dont la racine avait, depuis quelque temps, chez un très petit nombre de personnes, la juste réputation d'être le meilleur Vermifuge connu, nous fournit le principal actif du composé dont le nom se trouve en tête de cette feuille. Ayant recherché avec le plus grand soin, dans l'écorce de la racine de cet arbre, le principal agent qui produit de si heureux résultats dans les maladies vermineuses des enfans, nous sommes parvenus à l'extraire dans toute sa pureté, et l'ayant combiné avec d'autres plantes toniques qui nous sont presque toutes fournies également par la Louisiane, nous sommes arrivés à composer un SIROP VERMIFUGE, dont l'efficacité est aujourd'hui hors de doute.

Ce Sirop, d'une saveur presque agréable, peut être administré aux enfans les plus délicats sans le moindre danger. Son usage continué pendant trois jours, à des doses d'autant plus rapprochées que l'enfant est plus âgé et plus robuste, expulsera infailliblement les vers intestinaux, qui sont la source de tant de maladies graves et souvent fatales aux enfans.

Beaucoup de mères de familles, effrayées des conséquences, qu'ont produit les divers Vermifuges qui ont précédé celui-ci, ne l'ont administré qu'à des doses très minimes à leurs enfans. Il en est résulté un effet peu satisfaisant, qui aurait pu, peut-être compromettre l'avenir du *Sirop Vermifuge*, si plusieurs de nos médecins les plus expérimentés n'avaient, par de sages prescriptions, réglé les doses définitives adaptées aux différens âges des enfans.

Afin de ne pas affaiblir les petits malades par une diète trop prolongée, nous avons modifié les doses primitives de la manière suivante:

☞ Pour un enfant de 2 à 5 ans, trois cuillerées à café par jour, à une ou deux heures d'intervalle. Au-dessus de 5 ans, une cuillerée à bouche aux mêmes intervalles. Ne laisser rien prendre entre la première et la troisième dose. On pourra donner à manger à l'enfant une heure après la dernière dose.

L'usage du Vermifuge doit être continué pendant trois jours consécutifs.

Composé entièrement d'extraits végétaux le *Sirop Vermifuge* ne produit aucun de ces accidens graves qui, plusieurs fois se sont déclarés après l'administration des Vermifuges jusqu'ici en usage.

☞ Préparé et à vendre par

E. E. MOUGIN, Pharmacien,

15av—1an Encoignure Dauphine et Douane.

A LOUER.

UNE MAISON de maître avec jardin sur le devant, située rue des Français, entre les rues St Avide et St Jean Baptiste.—Aussi une maison même rue, près de l'encoignure St-Avide, montée pour grocerie.

S'adresser à EUG ROCHEREAU & CO,

22sept 17—19, rue St-Louis

Magasin à louer.

Le beau magasin en briques à quatre étages, situé à l'encoignure Lafayette et Foucher. S'adresser à

J W STANTON & CO,

3 oct Enc. Magasins et Lafayette.

MAGASIN A LOUER.

Le magasin No 29, rue de Chartres, occupé par C Redon, comme magasin de bijouterie et de fantaisie. Possession en sera donnée le 1er novembre. 3 oct

Maisons et Magasins à louer

Le magasin à 4 étages, situé No 41, rue des Magasins, adjacent à l'encoignure Gravier.

Deux maisons à 3 étages, situées rue de l'Esplanade, entre Condé et Royale, ayant chacune 6 chambres, cuisines, trois chambres à domestiques, hydrants, &c., convenable pour une grande famille. Possession en sera donnée le 1er novembre prochain. Le loyer est de $50 par mois.

Aussi—Un magasin avec l'entresol, rue de l'Esplanade près Condé.

S'adresser à EDWARD BARNETT,

16sept 21, rue Conti.

MAGASIN A LOUER.

LE beau Magasin à quatre étages situé à l'encoignure Foucher et Lafayette. S'adresser à J W STANTON & Co.

24sept Encoig. Magasins et Lafayette.

BUREAU A LOUER—Le second étage de la maison, située au No 91, rue du Camp, dernièrement occupé par MM. Fellows & Comp.

Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à PRIESTLEY & BEIN,

12sept 91, rue du Camp.

A LOUER—Un magasin en briques à 3 étages, situé rue de la Douane, No 39, entre les rues de Chartres et de la Vieille Levée. S'adresser à

LEOPOLD JEANNET,

12 sept 22, rue St-Louis

A LOUER—Le Magasin à l'encoignure des rues Poydras et Magasins, actuellement occupé par le Dr. Cox & Co. S'adresser à

JUAN Y DE EGANA,

30août 47, rue Bienville

A LOUER—Les deux maisons et magasins situés à l'encoignure des rues Prytania et Thalia. S'adresser à

X. LAMBERT,

2 sept—1m 62, rue des Magasins

A LOUER pour le 1er octobre prochain—Une maison, située rue de la Vieille Levée Nord, consistant en un magasin, logement au-dessus, cour, cuisine, &c.

S'adresser à G. M LUCAS,

1sept 30, Bienville

A LOUER—Une maison située rue de l'Esplanade, No 77, entre Royale et Condé.

Cette maison, actuellement en réparation, est disposée de manière à offrir tous les agrémens d'une belle résidence.

S'adresser à G. M LUCAS,

11 sept 30, rue Bienville

BUREAU A LOUER—Faisant face à la rue, No 18, au premier, situé rue Gravier. On peut en donner possession immédiatement. S'adresser à McDOWELL, MILLS & Co.

1 août

A LOUER—Le magasin rue Tchoupitoulas, No 53, s'adresser à

JUAN Y DE EGANA,

30 sep 47 rue Bienville

A LOUER—La maison à trois étages, située à l'encoignure des rues St-Louis et Dauphine. Elle pourra être livrée le 15 de [illegible]. S'adresser à M. FATZO, à l'encoignure St-Louis et Passage de la Bourse ou 151, Vieille Levée

20 mai

Victor,

RUE ST-CHARLES No 16,

A L'HONNEUR d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général, qu'il continuera pour son propre compte le même genre d'affaire auxquelles, comme associé de MM Léon Le Bondidier & Co. il a pris part jusqu'à ce jour.

Il profite de cette circonstance pour remercier les habitués de sa maison du libéral patronage dont ils l'ont favorisé et pour les prier de vouloir bien leur en accorder la continuation. Ses efforts tendront toujours à le lui mériter.

Il vient de recevoir par les navires Béatrice, Charlemagne et Brunswick ses MARCHANDISES DE PRINTEMPS ET D'ETE, se composant en partie de gants soie, gants fil d'écosse, de couleur, cravates légères pour l'été, chaussettes de toutes qualités, chemises toile, du toile et coton, porte-monnaies, porte-cigares, cannes, poignards. Ces articles venant se joindre au stock déjà considérable qu'il avait en mains, rendent son assortiment aussi complet qu'on puisse le désirer en articles de toilette pour hommes.

Il débite aussi en ce moment quelques jolies voitures d'enfant qu'il offre à des prix très raisonnables.

Des ouvriers adroits et attentifs seront toujours à la tête de son salon de coiffure ou, pour le lavage de la tête il emploie un liquide dont l'effet est admirable et dont le secret est sa propriété. [illegible]

McKEAN, WILLARD & Co.

TIENNENT constamment en main, à leurs ENTREPOTS, No 332, rue Tchoupitoulas, No 77 rue de la Douane, et No 350, rue Royale,

DU CHARBON

DE PITTSBURGH, ANTHRACITE, ANGLAIS ET DE CANNEL,

A vendre aux prix les plus bas ou comptant.

5sept—8

E. L. BERNARD,

DEPOT DE CHARBON,

Encoignure Levée et Clouet.

☞ Les ordres laissés au dépôt ou au numéro 22, Passage de la Bourse, seront promptement remplis. 23sept—1m,2fps

CHARBON.

LE dépôt de charbon Louisiana, rue St-Louis, 161, entre Bourgogne et Dauphine, a constamment en main, un assortiment de toutes les qualités de charbon, qu'il offre à vendre aux plus bas prix du marché. Les ordres peuvent être laissés chez E Conery, No 5, Front Nouvelle Levée, chez J Carr Jr., No 7 rue Bienville, et au dépôt où ils seront promptement exécutés.

6 sept—3m W A HAYDOCK.

A VENDRE par le soussigné—En débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux:

160 barriques vin rouge bon ordinaire;

48 barils vin blanc Haut Sauterne;

100 caisses vin blanc do;

100 do caisses cerises à l'eau de vie; à vendre par G M LUCAS,

18 sept 30, rue Bienville

A VENDRE par le soussigné—En débarquement du navire Claiborne, venant de Marseille:

150 barriques vin rouge Bergasse;

100 paniers huile de James Plagniol de 12 bouteilles;

100 paniers huile do de 12 demi bouteilles, à vendre par G M LUCAS,

18 sept 30, rue Bienville

BARRIQUES—Un jeu complet de barriques à liqueurs, peintes, à demeure, 18 grandes et 50 petites, avec robinets, etc, à vendre par

LABORDE & XIQUES,

1 oct 3, Front Levée entre Conal et Crossman

TABAC A CHIQUER—100 caques contenant des morceaux de 1, 5 et 8 livres, à vendre par

QUEYROUZE & LANGSDORFF,

21 aout 13 et 15 St-Louis

BRICK Hamlet, de Bordeaux: 100 barriques vin rouge;

15 1/2 pipes, 33 1/4 do et 70 1/4 do, eau de vie forte, United Proprietors, La Rochelle, à vendre par

THOMAS PINET & Co,

10 oct rue Conti No 97

CIGARES DE LA HAVANE—357,000 regalias et Miliars, en déchargement de la goélette Fairy, et à vendre par

RAYMOND CABUZAC,

10 oct 26, Vieille Levée

A VENDRE à l'arrivée du navire Auguste Adolphe, attendu de Bordeaux:

60 barriques vin rouge Chasse[illegible];

15 demi do do do

CAVELIER & MAXENT,

13sept 109, rue Royale

[illegible] l'extrait de Salsepareille de John Bull [illegible] est le seul remède de ce genre [illegible], et préparé d'après les principes de la science. La Salsepareille, employée à la préparation de ce Remède, est toujours à l'épreuve des agens chimiques avant d'être combinée, afin d'acquérir la certitude de sa valeur.

La Salsepareille de BULL contient également les extraits de plusieurs plantes médicinales, et de cette combinaison, résulte l'*agent curatif le plus actif* qui ait encore été donné au monde.

CETTE MEDICINE EMPLOYEE SELON LA FORMULE, GUERIT INVARIABLEMENT LES MALADIES SUIVANTES, Scrofules, Cancers, Tumeurs, Eruptions sur la peau, Erysipèles, Maladie chronique des yeux, Rhumatisme, Douleurs dans les os et jointures, Vieilles plaies et Ulcères, Gonflement des amigdales, Syphilis, Dyspepsie, Maladies du foie, Maladies résultant de l'emploi du mercure, perte d'appétit, douleurs de côtés et d'épaules, débilité générale, assoupissements, jaunisse, Constipation, Mal de gorge, Bronchites, Rhumes, maux d'estomac, affections des poumons, et toutes les autres maladies tendant à produire la Phtisie. Irrégularités chez les femmes, abattements d'esprit, migraines, transpiration, imprudences, maladies chroniques de la constitution &c. Ce remède est un tonique très agréable à boire, et un excellent purgatif, supérieur au *blue lick*, à la poudre de Seidlitz ou à l'eau de Seltz.

BONS TEMOIGNAGES.

Le *Ohio State Journal* s'exprime ainsi sur la Salsepareille de Bull.

Elle n'a pas d'égale! Cette assertion n'est point exagérée. Les effets miraculeux dont nous avons été témoins, et la vente considérable qui a eu lieu depuis deux mois que cette Salsepareille a été introduite dans notre ville, sont une preuve évidente de ce que nous avançons. Toutes les personnes qui en ont fait usage, attestent que c'est un dépuratif du sang sans égal.

☞ Lisez encore et vous serez convaincu que la SALSEPAREILLE DE BULL EST LA MERVEILLE DU MONDE! et qu'elle vous guérira, quelque soit le temps que vous ayez été affligé de votre maladie.

Voici ce que pensent les Médecins et les Apothicaires de la SALSEPAREILLE DE BULL.

Louisville, 21 mai 1849

Mr. John Bull. Monsieur,—J'ai long-temps souffert d'une forte douleur de foie, ainsi que de migraines. J'ai essayé sans succès toutes les Salsepareilles, heureusement la vôtre m'a été indiquée, et trois bouteilles seulement m'ont apporté plus de soulagement que toutes les autres réunies. Je recommande donc avec plaisir votre remède à toutes les personnes malades.

Agréez, &c. P. H. OWEN.

RHUMATISME.

Que toutes les personnes affligées de cette affreuse maladie, lisent ce qui suit; elles apprendront par là ce qu'elles ont encore à espérer.

M. J. Bull.—Monsieur.—J'ai été affligé pendant trois ans d'un rhumatisme des plus aigus. J'ai souffert tout ce que l'on peut souffrir. J'ai essayé tous les remèdes; enfin je désespérai de ma guérison lorsque l'on m'engagea à employer votre Salsepareille. Je le fis, et depuis ce moment, mon rhumatisme a disparu, et ma santé est complètement revenue. Voici plusieurs mois que je suis guéri et je prends plaisir à vous témoigner ma reconnaissance, en déclarant que votre remède est sans pareil pour le rhumatisme. ISHAM BRIGGS.

Union Town,—Union Co. Ky....18 Mai 1848.

Du Dr. Wm. T. Prentiss.

Mr. Bull:—J'ai employé votre Salsepareille avec le plus grand succès dans les affections cutanées et syphilitiques telles que la teigne, la lèpre, et dans toutes les maladies qui semblent nécessiter pour leur guérison une modification dans le fluide du corps. Je pense que cette composition est véritable à tout ce qui a été offert en vente jusqu'à ce jour, et je ne doute pas que les médecins ne reconnaissent sa valeur en apprenant quelles sont les substances qui la composent.

W T PRENTISS, M. D.

Lewisport, Ky. 4 déc. 1847.

Il serait peut-être inutile de produire de nouveaux témoignages en faveur de ce grand remède. Il suffit de l'essayer pour être convaincu de sa supériorité. Que tous ceux qui sont atteints de maladies chroniques, dérangement, débilité nerveuse, faiblesse, ou qui ont fait usage du mercure, en fassent la tentative, et se convaincront par eux-mêmes de sa valeur. Il y a des milliers de personnes qui souffrent. Ils peuvent être guéris.

AVIS AUX FEMMES.

La Salsepareille de J. Bull est un des meilleurs remèdes pour les femmes, qui puisse se rencontrer actuellement. Dans le nombre un cas ou la constitution est affaiblie, où l'énergie retenue a disparu, lorsque les forces viennent à manquer au moindre effort, que le visage est pâle et incolore, que le corps s'affaisse énervé, que l'esprit est troublé et comme accablé, que la santé est détruite et que définitive toute félicité est brisée, alors la Salsepareille de Bull est le souverain remède. Il soutient la nature dans l'accomplissement de toutes ses fonctions, embrasse tout le système organique, renouvelle constamment l'énergie vitale, rétablit la régularité des menstrues, et en arrête les excès, crée un sang pur et sain, et rend à la fois la santé et le bonheur. Que les dames fassent usage de ce remède, et elles verront cesser leurs souffrances, disparaître leurs maux et leurs infortunes actuelles; les roses de leur teint feront place à la fraîcheur cédante qu'elles sur le point [illegible] la trace des pleurs et peut-être une longue vie de bonheur viendra succéder à une courte existence de maladie, qu'elles auraient passée misérables et dans des souffrances continuelles. A cette époque critique qu'on appelle le déclin de la vie, époque si souvent dangereuse, la Salsepareille de Bull produit les plus merveilleux effets. Que toutes les dames qui apprécient de ce moment se pénètrent de cette vérité et se traitent par cet excellent remède.

Beauté et blancheur de la peau

Avec quel plaisir nous admirons la beauté, la blancheur, la transparente, de la peau et sa couleur rosée! que de moyens pour se procurer cet avantage envié! cosmétiques, lotions, peinture et matières colorantes sont autant de combinaisons pour dissimuler la perte de cette beauté, les ravages faits par la maladie. Au lieu de tous les préparés la Salsepareille de B.U. Blancheur franche et véritable du teint, voilà ce qu'elle produit tandis que la matière qui empoisonne [illegible] les pores et arrête la perspiration. La Salsepareille agit sur la bile et le sang, chasse les particules morbides, active la circulation du sang pur et généreux, fait disparaître le teint jaune et la contenance maladive et rend la vigueur et la fraîcheur des jeunes années.

MEILLEURS TEMOIGNAGES

Que ceux offerts pour tout autre remède.

M. J. Bull—Je n'hésite pas à vous dire que je regarde votre Salsepareille comme le meilleur remède qu'on ait jamais manufacturé pour la guérison des scrofules, syphilis, affections de la peau, maladies de glandes, m'en étant servi souvent dans un grand nombre de ces maladies avec le plus grand succès.

Louisville, 26 décembre 1846.

Dr. JAS. M. MOORE.

M. J. Bull—J'ai employé votre Salsepareille dans plusieurs nouveaux cas de scrofules, avec le plus grand bonheur. Je suis maintenant convaincu que c'est le meilleur remède pour ces maladies.

Winchester, Ky. 1er février 1848.

JAS. M. MOORE, D.

Ces témoignages et les suivants disposent de tout commentaire sur l'efficacité de la Salsepareille de Bull.

J'ai examiné les ingrédiens qui composent l'extrait de Salsepareille de J. Bull, et je n'hésite pas à déclarer qu'ils forment un composé salutaire et devant être efficace dans les maladies chroniques, dans lequel il sera employé.

Louisville, 6 juin 1848. L. P YANDELL, M. D.,

Professeur de Chimie au Collège Médical de Louisville.

J'ai examiné la prescription pour la préparation de la Salsepareille de Bull et je pense que cette combinaison est excellente et parfaitement calculée pour réparer les altérations du système. Je l'ai employé pour moi et mes malades et je pense que c'est le meilleur article de Salsepareille en usage.

Louisville, 20 mars 1849.

M. FYLES, M. D. Médecin résident, [illegible] attaché à l'hôpital de la Marine.

Salsepareille de Bull—Nous avons employé une bouteille de cette Salsepareille pour la débilité générale et le lumbago et l'avons expérimentée avec succès en toute connaissance de cause. Dans le même temps, nous avons employé deux bouteilles de la Salsepareille de Townsend, que nous avons payées $2 50 et nous les avons éprouvé du mal au lieu du bien que nous en attendions.

Ce remède est d'un usage journalier dans l'Ouest, répare les santés affaiblies, et rend la vigueur de la jeunesse à tous ceux qui souffrent ou sont gravement compromis par la maladie. Les vétérans qui viennent de toutes parts, de personnes loyales et d'une grande moralité, déclarent, dans les termes les plus clairs, que c'est le meilleur de tous les remèdes offerts au public.

Il se vend en gros et en détail chez J. Bull, à son principal bureau, 81, Quatrième rue, à Louisville, Ky., et chez tous les pharmaciens de la ville et de la campagne. J. WRIGHT & CO.,

151, rue de Chartres.

Principaux agents pour la vente de la Salsepareille de J. Bull, à la Nouvelle Orléans, à leur magasin de remèdes patentes, 151, rue de Chartres—[illegible] Gros et en détail. 31 juil—1an

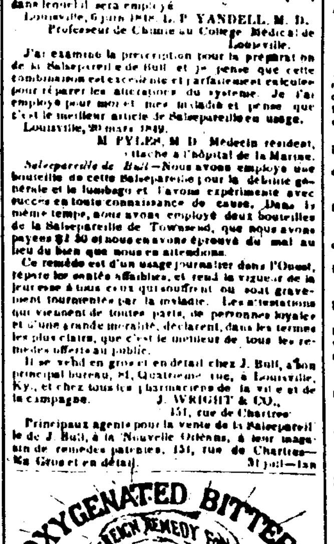

LE CELEBRE

BITTER OXYGENE

SANS ALCOOL,

Est un remède infaillible contre

LA DYSPEPSIE

DANS TOUTES SES FORMES.

TELLES que douleurs à l'estomac, aigreurs, constipations, acidité de l'estomac, maux de tête, perte d'appétit, hémorroïdes, transpirations de nuit, asthme ou phtisie, vents à l'estomac, maladies de nerfs, froids aux extrémités, faiblesses dans les membres, et toutes les débilités en général.

Ce bitters est le meilleur tonique connu pour prévenir ou guérir les fièvres en frisson.

Il n'y a point de médecine qui ait été plus approuvée que ce bitters. Des témoignages venant de personnes de la plus haute respectabilité ont été accordés pour prouver son efficacité, et des médecins en réputation en font usage. On peut se référer aux pamphlets qui ont été publiés et dans lesquels sont donnés les noms de membres du Congrès et d'autres personnes bien connues du public, qui attestent en faveur de ce remède.

Les personnes qui désireraient obtenir plus d'informations, peuvent s'adresser aux agents, et se convaincre par elles-mêmes, en prenant connaissance des lettres et certificats de personnes respectables.

Dr. GEORGE B. GREEN, propriétaire, Windsor Vt.

REED, BATES & AUSTIN, Droguistes en gros, No 26, Merchant's Row, Boston, Agent général.

Prix de la bouteille—$1; 6 bout. $5.

A vendre à la Nouvelle-Orléans chez

J. Wright et Co

151, RUE CHARTRES.

☞ ATTENTION.—Chaque bouteille du VERITABLE BITTER OXIGENE est couverte d'une enveloppe imprimée en anglais, français et espagnol, avec la signature du propriétaire Geo. B Green, sur trois côtés et une étiquette sur le bout de la bouteille, avec la signature de *Reed, Bates et Austin* seuls agents généraux. 8 oct—1y

DELCROIX,

MAGASIN DE PAPIER PEINT,

Rue de Chartres, No 106,

Entre St-Louis et Conti,

VIENT de recevoir par le navire Carrack, un grand assortiment de papiers peints, de toutes qualités et des dessins les plus nouveaux, qu'il vend à des prix les plus réduits. Il invite les [illegible] et les personnes qui ont des appartemens à faire tapisser à visiter son magasin;—elles sont convaincues qu'il est impossible de trouver mieux et meilleur marché que chez lui. Il se charge de la pose du papier. DELCROIX.

26 juin 106 rue de Chartres

[illegible] à vendre par

[illegible] H DE GOER & RIFFLARD

[illegible]

Conditions—Comptant. 13oct

Vente par catalogue de Marchandises sèches.

PAR F. H. PETITPAIN.

MARDI, 14 octobre, il sera vendu à 10 heures, au [illegible] magasin d'encan, No 8, rue du Canal, 120 colis et lots de marchandises de saison, consistant en mousseline de laine écru et à dessins, alpaca noir, en couleur et à dessins, mérinos en couleur, indienne anglaise et américaine à meuble et fantaisie, soieries noires et couleurs unies et fantaisie, mouchoirs batiste brodés, dentelles noires, bas pour dames coton et filoselle, bas laine pour enfants, mouchoirs soie, chemises coton et laine, chaussettes laine, flanelles, couvertures coton blanc et écru, gingham, coutil, cotonnade, coton croisé blanc et écru, denims, osnaburg, &c., &c.

Conditions libérales, à la vente.

☞ Les acheteurs pourront examiner les marchandises et obtenir les catalogues de bonne heure le jour de la vente. 13oct

Vente sans réserve de magnifiques Pianos carrés.

PAR J. A. BEARD & MAY, Encanteurs.

MARDI, 14 courant, à 11 heures, il sera vendu à l'encan, à notre bureau, à l'Arcade Banks:

Un beau piano de Chickering

Un do do en bois de rose, de Nunns Wolf,

Un do T [illegible] Gilbert & Bow grand,

Un do E [illegible] Oechaty, grand

Tous ces instruments sont dignes d'attirer l'attention des musiciens, professeurs &c et peuvent être examinés au bureau avant la vente. 6 oct

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente de Terrains pour construction de magasins. Première vente annuelle des terrains de la batture de la seconde municipalité, Nouvelle-Orléans.

PAR J. A. BEARD & J. L. CARMAN, encanteurs.

[Conformément à une résolution passée par le Comité des Finances de la Seconde Municipalité, le 26 juin 1851]

IL sera vendu à l'encan, le mercredi 14 janvier 1852, et les jours suivans, à midi, à la salle d'encan de l'Arcade, rue des Magasins, Nouvelle Orléans:

Par, et en vertu d'un décret de la Législature, approuvé le 21 mars 1851, intitulé, "Acte concernant une portion de la batture, faisant face à la municipalité No 2, Nouvelle Orléans, et conformément à un acte spécial de compromis fait entre la municipalité No 2 et les propriétaires ou leurs représentans, de ladite batture, plus amplement spécifié dans un plan comme plan de J A Beard, se référant audit acte spécial de compromis, fait et signé devant H B Cénas Esq Not pub, daté du 30 juin 1851,

1—Deux lots de terre dans l'ilet borné par les rues Front Levee, Fulton, Commune et Canal, chaque lot ayant trois façades.

2—Neuf lots de terre dans le carré borné par les rues Front Levee, Fulton, Commune et Gravier, numérotés de 1 à 9 inclusivement. Le No 1 forme l'encoignure des rues Front Levee, Fulton et Commune.

Les Nos 2, 3, 4, 5, 6 et 7 font face aux rues Fulton et Front Levée. Le lot No 9 forme l'encoignure des rues Fulton, Front Levee et Gravier.

3—Seize lots de terre dans le carré borné par les rues Nouvelle Levee, Fulton, Poydras et Gravier, numérotés de 1 à 16 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Fulton, Nouvelle Levée et Gravier. Le No 16 forme l'encoignure des rues Poydras, Nouvelle Levee et Fulton. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 font face aux rues Nouvelle Levée et Fulton.

4—Seize lots de terre dans le carré borné par les rues Nouvelle Levée, Fulton, Poydras et Lafayette, numérotés de 1 à 16 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Fulton, Nouvelle Levée et Poydras. Le lot No 16 forme l'encoignure des rues Lafayette, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

5—Quinze lots de terre dans le carré borné par les rues Nouvelle Levée, Fulton, Lafayette et Girod, numérotés de 1 à 15 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Lafayette, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 15 forme l'encoignure des rues Girod, Fulton, Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

6—Dix lots de terre dans le carré borné par les rues Nouvelle Levee, Fulton, Girod et Notre Dame, numérotés de 1 à 10 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Girod, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Notre Dame, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

7—Neuf lots de terre dans le carré borné par les rues Notre Dame, Julie, Fulton et Nouvelle Levee, numérotés de 1 à 9 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Notre Dame, Fulton et Nouvelle Levee. Le lot No 9 forme l'encoignure des rues Julie, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

8—Vingt-trois lots de terre dans le carré borné par les rues Julie, St Joseph, Nouvelle Levee et Fulton, numérotés de 1 à 23 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Julie, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 23 forme l'encoignure des rues St Joseph, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

9—Cinq lots de terre dans le carré borné par les rues St-Joseph, Market, Fulton et Nouvelle Levee. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues St-Joseph, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Market, Fulton et Nouvelle Levee. Les lots 2, 3 et 4 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

10—Cinq lots de terre, dans le carré borné par les rues Market, Delord, Fulton et Nlle-Levee, numérotés de 1 à 5 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Fulton, Nlle-Levée et Market. Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Delord, Fulton et Nlle Levée. Les Nos 2, 3 et 4 font face aux rues Fulton et Nlle-Levée.

11—Un lot, borné par les rues Delord, Fulton, Nlle Levée, et une rue qui n'est pas nommée, ayant quatre façades.

Les propriétés ci dessus décrites sont supérieures par leur location à n'importe quelle propriété foncière dans les Etats Unis. Tous ces lots ont deux façades sur de larges rues, et sont parfaitement situés pour le grand commerce de l'Ouest et pour des magasins de dépôt.

De plus lithographiés seront prêts le — août, et pourront être envoyés avec des notes à ceux qui en désireront.

☞ Le lots faisant face aux propriétés qui étaient représentées par les parties au compromis de 1820, et qui n'avaient pas signé l'acte de compromis, en vertu duquel la vente est faite, avant le jour de la dite vente, ne seront pas vendus.

Conditions—Un cinquième comptant, la balance en billets égaux (en coupons si on le demande) à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, avec six pour cent d'intérêt par an, jusqu'à l'échéance, et en cas de non paiement huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque sur les propriétés.

10 oct—10

TH. MOREAU.

Rue Royale, encoignure Toulouse, et rue St-Charles, No 36.

Parfumeries fines et articles de Paris.

RECU par le navire Carrack, du Havre, un assortiment se composant de 80 douzaines de chemises toile fine, du premier chemisier de Paris, chemises de toile, chemises coton, chemises pour enfants, chemises Montebello couleur, chemises couleur, d'enfants de 8 à 14 ans;

150 douzaines chaussettes blanches et écrues de 1 à $1 la douzaine;

25 douzaines gilets et camisoles coton blanc et écru pour l'été;

Pantalons toile fine assortis de tailles,

Gants fil d'Ecosse, satin, peau (coupe Jouvin) pour hommes et pour dames;

Grand choix d'éventails riches et ordinaires;

Forte partie de rubans unis et façonnés, assortis de couleurs;

Un assortiment de bonnets taffetas gommé pour bains;

Velours noirs et couleurs pour bracelets;

Assortiment de mercerie, tapisserie, tabletterie et brosserie fine; articles de Paris

NOTA—Th. Moreau prévient les dames qu'il a toujours en magasin un assortiment complet de cheveux, bandeaux, nattes, frisettes, &c, &c. Une spécialité de parfumerie fine.

Eau de Cologne double à $1 le gallon;

Gazogènes pour eau de seltz et soda à $5 l'appareil 25 juin

F. T. BOURNOS,

ET

C. C. LYON,

Chirurgiens Dentistes,

No. 183, Rue Bienville,

3oc—2m Entre Remparts et Bourgogne.

Dr. P. BLANCHARD

Chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, Rue Royale, No 104, au premier, entre les rues Conti et St-Louis vis-à-vis la Banque de l'Etat de la Louisiane.

EN débarquement du navire Mincouta, du Havre:

1 caisse dentelle soie;

2 do mousseline laine noire et couleur;

2 do cachemire d'Ecosse couleurs assorties;

1 do alepine;

1 do gants soie et cachemire pour dames et hommes;

2 do bretelles pour enfans,

2 do chaussettes fantaisie pour enfans;

1 do do écrue pour hommes;

2 do affraffes Nos 1 à 5;

5 do mouchoirs purs;

7 balles cotonnade française.

7 caisses linados fil et coton.

Aussi quelques caisses de fusils doubles, à vendre par H DE GOER & RIFFLARD,

17 sep 91 rue des Magasins

B. TATOUT & CO.,

161, rue de Chartres, encoignure Toulouse.

OFFRENT aux marchands de la ville et de la campagne, un bel assortiment de marchandises qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, d'Angleterre et du Nord, qu'ils vendront à des prix modérés, savoir:

Bas blancs anglais, noirs et gris mêlés;

Bas blanc et couleurs assortis pour fillette;

Chaussons écrus, gris mêlés et chemises de peau

Bretelles pour homme et enfant, de toute description;

Ganse soie couleurs, noirs et filoselle;

Lacets, agrafes et galons assortis,

Fil patenté noir, bleu, écru et soie à coudre;

Boucles à pantalon et épingles à cheveux;

Boutons os, nacre et agathe;

Peignes à nœud et démêloirs buffle et façon;

Dés à coudre et anneaux à rideaux;

Chapelets et médailles or et argent;

Aiguilles Warrin et épingles de tous les Nos.;

Papier à écolier, à lettre et cartes à jouer;

Parfumeries assorties, telles que savon, huile à cosmétique;

Eventails fins, brosses à cheveux, à barbe et à dents;

Couteaux de poche, de table et ciseaux assortis;

Cuillères fer-battu et en métal, aussi à café;

40 caisses éventails latanier, et une infinité d'autres articles, &c. &c 21av

BOUTEILLES VIDES — En débarquement du Claiborne, de Marseille, à vendre par

LOISON & SILVESTRE,

30 sep 36, rue de Chartres

CAFE DE LA HAVANE—150 sacs prime vert, en magasin et à vendre par

DELVAILLE & MORENO,

13 ct 34, Vieille Levée

TABAC EN FEUILLE—Un grand assortiment de Cuba et de la Havane, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO,

12oct 34, Vieille Levée.

CONSERVES ET CONFITURES—Des marques Diana et Dominico, de la Havane, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO,

13oct 34, Vieille Levée

AMIDON DE LA HAVANE—Quelques barils en main et à vendre par

DELVAILLE & MORENO,

13oct 34, Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—Choix des marques de choix Regalia, Media, Panetellas, Figaro, Cilindrados, Galanes et Millar, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO,

13oct 34, Vieille Levée.

AUX RAFFINEURS.

A LOUER à partir du 1er octobre prochain, la raffinerie de la Louisiane, située dans le [illegible] de la rue du Canal. Cette belle propriété est en parfait état, et a un grand assortiment [illegible] utensiles et de toutes les choses nécessaires à l'exploitation d'une raffinerie ou distillerie.

Pour les conditions, qui sont libérales, s'adresser à JUAN Y DE EGANA,

[illegible] 47 rue Bienville

VENTES A L'[ENCAN].

[illegible] par catalogue [illegible] de Hollande, Vins [illegible] &c., &c.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

MERCREDI, 15 octobre 1851, à 10 1/2 heures, il sera vendu à l'encan, dans les magasins de [illegible] F Vredenburgh [illegible], importateurs, No 26, Vieille Levée,

100 fûts eau de vie française de différentes marques;

50 quarts vin de Sherry "supérieur et vieux,"

[illegible] do do do;

[illegible] do de Boston assortis;

[illegible] caisses blanc de baleine;

8 do indigo;

470 do thés Pow[illegible]ng, Impérial et Gunpowder

—AUSSI—

Genièvre de Hollande, vin blanc, vin rouge en caisse, whiskey "Roanoke," rhum de la Jamaïque noix muscade, &c, &c.

Conditions à la vente. 10oct

Vente sans réserve de 400 caisses de TABAC

PAR MORPHY & NEVIUS.

LUNDI 20 courant, à 11 heures A. M. il sera vendu pour clôre une consignation au No 20, rue Gravier:

400 caisses et bar la par 5 et 8 liv. Tabac de la Virginie, consistant principalement en marques de choix.

Conditions—Au-dessous de $500 comptant—au-dessus de $500 soixante jours—au-dessus de $800 quatre vingt-dix jours, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs. 10oct

DEPOT D'EAUX DE COLOGNE,

supérieures à toutes celles connues sur la place.

P. LEVERRIER,

76, RUE DE CHARTRES, ENTRE BIENVILLE ET CONTI.

OFFRE à vendre au dessous des prix de Paris, de l'Eau de Cologne, qualité très supérieure, aujourd'hui parfaitement appréciée et estimée du plus grand nombre de consommateurs, en bouteille clissées, ainsi qu'en litre, 1/2 litre, 1/4 litre, 1/8 litre et 1/16 litre.

Très bonne qualité de 25 degrés à $1 50 le gallon

Superfine qualité de 30 do à 2 50 do

Extra superfine de 30 do à 3 00 do

Nos diverses qualités ne contenant absolument que des essences pures et en premier choix, les personnes qui voudraient en boire avec un mélange d'eau naturelle, ou s'en servir comme médicament peuvent le faire avec la plus grande confiance. Telle est la supériorité de notre Eau de Cologne qu'il arrive très souvent que notre troisième qualité se trouve beaucoup plus forte en esprit comme en essence que celle qui se vend ailleurs pour première qualité. 19 juin

EN débarquement du navire Emperor, venant du Havre:

49 caisses contenant 4,800 demi boîtes sardines;

2 do do 400 quarts do do;

5 do do 500 demi do petits pois;

De la maison de Louis Leveque, à Nantes, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co,

3 oct 17 et 19, rue St-Louis

MADERE—London particular très vieux,

Arrac de Batavia do do;

Whiskey d'Irlande do do;

Eau de vie de pêche do do;

Rum de la Jamaïque do do;

A vendre par NADAUD DU TREIL,

27 sept rue St-Louis

VINS DU RHIN en caisses;

Do Johannesberg (1834);

Do Marcobrunner (1834);

Do Schwarzberg (1841);

Do Scharlachberg (1842);

A vendre par NADAUD DU TREIL,

27 sept rue St-Louis

N. BRADNER SMITH,

Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,

A reçu une commission pour prendre des actes et représenter des absens, pour administrer des sermens, prendre des témoignages, recueillir des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivans, savoir: MAINE, NEW HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPI, FLORIDE & TEXAS. 6avril—1an

ABSYNTHE SUISSE ET KIRSCH — 25 caisses absinthe suisse et 10 caisses kirsch de la marque Yersin & Lecoultre, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & CO,

20 aout 22, rue St Louis.

SERRURES FRANCAISES—En magasin et à vendre par les soussignés, 22 caisses serrures françaises numéros bien assortis.

LEOPOLD JEANNET & Co,

20 aout 22, rue St Louis

EAU DE VIE DE COGNAC—15 quarts eau de vie de la marque E R Martin & Co, années 1842, 1844 et 1845, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & Co,

20 aout 22 rue St-Louis

EN magasin, et à vendre par les soussignés:

[illegible] barriques de vin rouge bon ordinaire 1849;

[illegible] do do do do

10 do do do St Rose, fin, vieux

10 do do do Léoville

10 do do do Margaux supérieur

200 paniers de Champagne en 1/2 et 1/4 bouteilles de la marq. Crême de Bouzy, Perrier Brand, Sparkling

24 1/4 pipes cognac, Castillon et Gorce.

100 paniers Anisette extra-fine

25 caisses de Marasquin, 50 do guignolet,

10 do de Ratafia, 25 do Curaçao,

25 do de liqueurs assorties

10 do de vin de Muscat

300 1/2 boîtes Champignons, 300 1/2 do truffes

200 1/2 do petits pois, 25 boîtes asperges

300 do en 1/2 1/4 et 1/8 de pâtes truff[illegible]

100 douzaines cornichons anglais assortis

10 do pâte d'Anchois, 50 do sauce anglaise

10 do moutarde anglaise,

300 caisses d'olives, câpres, cornichons, &c,

20 do de vin, anchois à l'huile, olives farcies

Et un grand assortiment de graines choisies.

DUNTZE & IAEN,

22avril—3mm 93—95, Royale, enc. Conti

EN magasin et à vendre par le soussigné:

50 caisses absinthe suisse directe importation marque de Y & L, et E Pernod;

40 do kirsch do do;

150 paniers guignolet;

20 caisses eau verte;

75 do eau de Dantzick;

25 do crême de thé;

100 do bitter et peppermint;

350 do liqueurs assorties fines,

250 do do do surfines

300 do do do superfines;

150 do do do extra fines;

100 do curaçao petits et grands modèles;

250 do marrasquino, do do do;

150 do absinthe de diverses marques,

150 do kirsch do do;

150 do fruits à l'eau de vie,

200 do vin ordinaire;

500 paniers anisette fine;

375 do do surfine;

600 do do superfine;

100 do do extra fine;

40 barils whiskey Bourbon et Monongahela

70 barriques vin rouge, pour famille;

25 barriques vin rouge ordinaire; noisette, bitter, peppermint, curaçao, maraschino, etc, etc, pouvant être vendus par barils.

F ROUMIEU,

16 sep rue St Louis, entre Chartres et Levée

SAVON—400 caisses des marques de Boston et Cincinnati, à vendre par

QUEYROUZE & LANGSDORFF,

12 aout 13 et 15, rue St-Louis

VIN DE ROUSSILLON—50 barriques, en magasin et à vendre par

QUEYROUZE & LANGSDORFF,

12 aout 13 et 15, rue St-Louis

SARDINES A L'HUILE—800 quarts de boîtes de la marque Guillout, à vendre par

QUEYROUZE & LANGSDORFF,

12 aout 13 et 15, rue St Louis

GRAISSE—400 barils et 300 barillets graisse, à vendre par

QUEYROUZE & LANGSDORFF,

12 aout 13 et 15, rue St Louis

CHANDELLES de L'ETOILE—400 caisses, de 4, 5 et 8 à la liv, différentes marques, à vendre par

QUEYROUZE & LANGSDORFF,

12 aout 13 et 15, rue St-Louis

HUILE D'OLIVE—300 caisses sous les clés de la douane et ayant droit au drawback, 300 do, en magasin et à vendre par

QUEYROUZE & LANGSDORFF,

12 aout 13 et 15, rue St-Louis

FRUITS A L'EAU DE VIE—60 caisses prunes et abricots, à vendre par

QUEYROUZE & LANGSDORFF,

12 aout 13 et 15, rue St Louis

COUVERTURES EN LAINE — 40 balles blanches et bleues, à vendre par

LOISON & SILVESTRE,

30 sept 36, rue de Chartres

VEAUX CIRES—2 caisses de 40 douzaines chaque, à vendre par

LOISON & SILVESTRE,

30 sept 36, rue de Chartres

ARGENTURES—Services complets, à vendre par

LOISON & SILVESTRE,

30 sep 36 rue de Chartres

CHAPEAUX de paille pour hommes et femmes, 5 caisses à vendre par

LOISON & SILVESTRE,

30 sep 36 rue de Chartres

EAU DE VIE—En pipes, demi pipes, quarts et huitièmes, marques Seinette et autres, à vendre par LOISON & SILVESTRE,

30 sep 36 rue de Chartres

VINS—300 barriques vin rouge de Bordeaux, ou demi-barriques blanc,

50 caisses Bourgogne, Chambertin, Volnay, Nuits &c. &c.

50 paniers champagne, à vendre par

LOISON & SILVESTRE,

30 sep 36 rue de Chartres

SOIERIES—1 caisse Gros du Rhin, Satin, serge et cravattes noires, à vendre par

LOISON & SILVESTRE,

30 sept 36, rue de Chartres

OMBRELLES, parapluies, soie à coudre—1 caisse, à vendre par

LOISON & SILVESTRE,

30 sept 36, rue de Chartres

CORSETS SANS COUTURES—1 caisse assorties de numéros, à vendre par

LOISON & SILVESTRE,

30 sep 36 rue de Chartres

MOUSSELINES—3 caisses unies et à carreaux, à vendre par

LOISON & SILVESTRE,

30 sept 36, rue de Chartres

IODURE DE POTTASSIUM—1 caisse, à vendre par LOISON & SILVESTRE,

30 sept 36, rue de Chartres

VIN MADERE—En quarts et demi pipes, marque Blackburn, London Particular et Alberto, à vendre par

LOISON & SILVESTRE,

30 sept 36, rue de Chartres

BRETELLES en Gomme Elastique—3 caisses, à vendre par LOISON & SILVESTRE.

30 sept 36 rue de Chartres

BRODERIES—Entre-deux, cols et pèlerines, à vendre par LOISON & SILVESTRE,

30 sept 36, rue de Chartres

AU MAGASIN VERT,

Encoignure Chartres et Conti.

Les soussignés offrent aux prix les plus modérés, le nouvel assortiment d'articles de fantaisie et d'utilité, qu'ils ont reçu par les derniers arrivages du Havre et de New-York.

Cet assortiment se compose de parfumerie assortie, rubans nouveaux, bretelles fines et communes, brosses à dents, do à habits, do à tête, do à ongles, do à poudre, do à barbe, do à souliers, aiguilles et épingles de tous les Nos., agrafes, galons, lacets pour corsets, lacets fil et coton en pièces, papier à lettre réglé, français et américain, enveloppes pour lettres, fleurs artificielles, boutons en nacre et autres—Enfin un assortiment de mercerie et quincaillerie des plus variés.

N. B.—50 doux. ciseaux des Nos 8 à 20;

50 doux cuillères fer battu;

Dépôt de poudre de riz.

1 av. CHASSANIOL & BOULENGER.

Vor HEBERT & Co.

CETTE maison a l'honneur d'informer ses clients et le public en général, qu'elle a depuis le premier courant, repris possession de son ancien magasin.

No 149, RUE DE CHARTRES.

NOTA.—L'arrivée du navire *Emperor* la mettra à même de servir, la semaine prochaine, tous les abonnements aux diverses publications françaises—et d'offrir un choix considérable de papiers peints tous nouveaux, ainsi qu'une foule de nouveautés littéraires et de toutes sortes. 3 oct

MATCHES.

[illegible]

[illegible] DELVAILLE & MORENO, Vieille Levée

VENTES [illegible] JOUR.

[illegible]

PAR J. [illegible]LOR & CO

MARDI, 14 courant, à 10 heures, il sera vendu à leurs salles [illegible], encoignure Chartres et Douane,

Un assortiment de coutellerie de table, couteaux [illegible] ciseaux, rasoirs, gobelets, roulettes de [illegible] mouchettes, chandeliers cuivre, lampes, [illegible], balances à ressorts, cadenas, marteaux, &c, &c.

AUSSI—100 douzaines brosses à souliers, 25 rames papier sablé, une variété de fusils à deux coups pistolets, pendules de 30 heures à 8 jours, montres en papier à lettre et d'écolier, livres blancs, &c.

14oct

Vente par ordre des Gardiens du Port.

Fromage—Fromage.

PAR MORPHY & NEVIUS.

AUJOURD'HUI mardi, 14 du courant, il sera vendu, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de ceux que cela concerne, sur la levée, en face de la rue du Canal, 380 boîtes de fromage endommagés à bord du steamer James Jackson, et rembarqués à bord du steamer Saranac, jusqu'à ce port. 14 oct

Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR VINCENT & Co.

43, rue Bienville

AUJOURD'HUI, 14 courant, à dix heures, il sera vendu,

24 caisses bottes, souliers et brodequins, consistant en bottines de dames patentées, bottines pour demoiselles et enfants, bottes de pêcheurs, bottes pour enfans et jeunes gens. 14 oct

PAR R. B. SYKES, Encanteur.

Bottes, Brodequins, Souliers de femmes et d'enfants.

MARDI, 14 courant, à dix heures et demi, il sera vendu à leur magasin d'encan, 51, rue des Magasins.

50 caisses bottes, brodequins, souliers pour femmes et enfants, bottes de pêche, &c.

AUSSI—25 balles de coton écru; 16 caisses indiennes. 14oct

Superbe Table à vendre du Café,

PAR M. BARNETT, Sr.

H Dominguez, encanteur.

SERA vendu le mardi 14 courant, à 8 heures du matin, une superbe installation pour la vente de café, située à la halle aux viandes, première table touchant la rue Ste-Anne, consistant en trois tables couvertes en marbre, une pendule, une cafetière en cuivre, chaudière en cuivre, moulin à café, quatre glaces attachées aux tables, tasses, sucriers, tabourets et tous les ustensiles d'un semblable établissement

Conditions—Moitié comptant, la balance à 4 mois, en billets endossés à satisfaction. 14oct

Riche et élégant ameublement de salon.

VENTE SANS RESERVE.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

MARDI 14 octobre 1851, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse,

Un magnifique AMEUBLEMENT de salon, secrétaire français, bibliothèques do; side-boards dessus en marbre, toilettes françaises, chaises en acajou, tables à jeu, do de centre, lits en acajou, armoires do lavabos, berceuses garde-manger, lits d'enfans, tables à manger, tapis, pendules, ornemens de cheminée, etc., etc.

Aussi UN PIANO.

Conditions: comptant. 13 oct

SAVON ITALIEN MEDICINAL DE GOURAUD.

LA langue est impuissante à rendre la dixième partie des propriétés merveilleuses de ce savon. L'approbation publique a établi sa supériorité d'une manière irrévocable au dessus de toute contestation. Son efficacité est connue partout pour la guérison des taches de rousseur, du hâle, de la pâleur des boutons, dartres et ulcères, même les plus invétérés et les plus tenaces, des vers de l'épiderme et des autres maladies de la peau. Outre ces qualités, c'est aussi le meilleur savon à barbe que l'on puisse employer.

La POUDRE SUBTILE de Gouraud, pour faire tomber les poils, sur n'importe quelle partie du corps, se recommande également.

Le Restaurateur de la chevelure ou VERNIS [illegible] capillaire, de Gouraud, est une admirable préparation qui prévient la chute des cheveux, en favorise la croissance et donne aux plus rudes le moelleux de la soie.

La Teinture Liquide de Gouraud change sur le champ les cheveux rouges ou gris en cheveux d'un noir lustré ou du plus beau châtain.

Le Rouge Liquide de Gouraud rend aux lèvres et aux joues pâles une admirable teinte vermeille que le frottement même ne peu enlever.

Le Blanc de Lys, de Gouraud, est sans égal pour les teints âcres, rouges et trop hâlés en couleur

Les préparations du docteur Felix Gouraud ne se trouvent véritables que chez son unique agent

G. FARGUE.

Magasin de nouveautés, No 26, rue St-Charles, sous le Verandah. 8 oct—3m

COGNAC—6 1/4, 8 1/4 à Jean Louis 1811,

10 1/4, 8 1/4 à Magiery 1834,

[illegible] 1/4 A do Mondon 1840,

8 1/4, 16 1/4 Alex de Montezan 1840,

[illegible] Jean Louis supérieur old cognac 1795,

[illegible] 4 J J Durand 1841, 4 1/4, [illegible] J J Durand 1845,

4 1/4, 12 1/4 J J Durand 1846, [illegible] J J Durand 1847,

4 1/4, 12 1/4 J J Durand 1848, 4 1/4, 14 1/4 J J Durand 1849

[illegible] J J Durand, 7 1/4 A L Bieville,

[illegible], 51 1/4, 25 1/4 J J Erard,

11 pipes genièvre "Anchor Brand,"

[illegible] Porto F Duret;

700 caisses vin Haut Talence 1847,

1—4 do do St Emilion 1844

[illegible] do do do 1846,

677 do do St Julien,

1—6 do vin blanc Haut Sauterne 1846,

25 paniers champagne "Bacchus" en gr. bout.,

20 do do do en demi bouteilles,

21 do do "Masque de fer" de Droit Pensal,

[illegible] boîtes sardines "Canon,"

600 do do "Deber & Co,"

[illegible] do champagne de Deber & Co,

[illegible] caisses fruits à l'eau-de-vie de "Champion,"

do do do do,

391 1/2, 30 1/2 boîtes truffes de Deber & Co., en débarquement du navire Emperor,

300 boîtes "pâte au nom de veau,"

Sous les clés de la Douane et ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS,

9 oct 31, Vieille Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné—4 caisses gomme arabique; 1 caisse do do; 2 quarts sucre de lait, 15 balles racine de réglisse, 6 do cire de gommeuse, 300 paniers huile Plagniol de 24 onces, DOMINIQUE LANATA,

28 oct 9 et 10, rue Jefferson

RECU par les derniers arrivages d'Europe et à vendre par le soussigné,—100 barriques vin rouge bon ordinaire, 100 caisses vin blanc, 300 paniers huile Plagniol 24 onc, 50 paniers [illegible], guignolet [illegible], 50 caisses câpres, [illegible], 25 paniers anisette, 40 caisses eau verte, 50 [illegible], 50 barils vin blanc Haut Sauterne, 1 pipe genièvre de Hollande; 100 damejeannes de 1, 3 et 5 gallons; 50 caisses absinthe Pernod de vie, 30 caisses cerises, 200 caisses vin [illegible], 60 barriques vin fin vieux Belfort 1846, 100 quarts cognac Grenne & Martin, de preuve [illegible], [illegible] fin, 1ère preuve, 30 paniers à bouteilles vides, 50 [illegible], 3 boucauts ficelle française en pelottes, 20 lignes de de 4, 6, 12 et 16 onces; [illegible] vers noire à coudre, de Naples

DOMINIQUE LANATA,

13 oct 9 et 10 rue Jefferson

VIN rouge et blanc—400 barriques St Julien, médoc, 20 barriques, Montferrand et Cantenac; 200 caisses St Julien Médoc,

60 caisses vin blanc Haut Sauterne et Barsac, A vendre par PAUL JUGE FILS & Co,

9oct 27, rue St Louis

HUILE d'olive—500 paniers huile d'olive M Lucas [illegible] en douane, A vendre par PAUL JUGE FILS & Co

9 oct 27, rue St Lo

BOUTEILLES—50 paniers bouteilles 22 onces, 40 balles bouchons pour eaux minérales & vin A vendre par PAUL JUGE FILS & Co,

9 oct 27, rue St Louis

COGNAC &c—5 quarts et 1/8 pipes cognac Comte et Martin, 100 caisses vermouth,

100 caisses absynthe, en douane,

A vendre par PAUL JUGE FILS & Co.

9 oct 27, rue St Louis

VIN de Marseille—50 barriques vin de Marseille à vendre par PAUL JUGE FILS & Co

9 oct 27, St Louis

MUSCAT—100 caisses muscat de frontignan, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co,

9 oct 27 rue St Louis

A VENDRE—Un beau Terrain situé rue des Magasins, côté (Ouest) entre Julie et St Joseph, de 32 pieds de face sur 172 de profondeur.

S'adresser à W F VREDENBURG & Co,

9oct 26, Vieille Leve

TABAC en feuilles—60 balles tabac fin du Mexique, à vendre par

BRUGUIERE BROTHERS,

7 oct 9, rue Bienville

CIGARES DU MEXIQUE—400,000 cigares assortis, à vendre par

BRUGUIERE BROTHERS,

7 oct 9, rue Bienville

SARDINES à l'huile—De la marque bien connue B. Garibaut; 2000 boîtes, 6000 demi boîtes, 5000 1/4 de boîtes, en débarquement du navire Emperor, à vendre par BRUGUIERE BROTHERS,

7 oct 9, Bienville

ACIER et fer en barres—Très convenables pour les marchés du Mexique, en entrepôt et à vendre par BRUGUIERE BROTHERS,

d7 oct 9, Bienville

FIL en Pelottes d'Alexander—Un lot de ce fil en pelottes pour le marché mexicain, dans les magasins de la douane, et à vendre par

WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA,

7oct 30 1/2, Poydras

CHAMPAGNE—Quelques 300 paniers de différentes marques, dans les magasins de la douane, à vendre par

WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA,

7oct 30 1/2, Poydras

FER anglais en barre—Un lot de grandeurs assorties, en magasin et à vendre par

WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA,

7oct 30 1/2, Poydras

PAR le navire Marocco, de Bordeaux,

40 barriques vin rouge,

27 barils vinaigre,

200 caisses vin blanc.

THOMAS PINET & CO,

6oct 29, rue Conti.

CUISINE EN FER DE WEST,

Améliorée et brevetée à New-York.

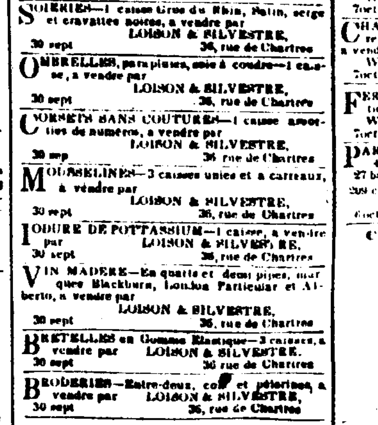

Pompes.—Appareils pour les Bains et les Cuisines.

JOHN McCARTY, plombier, No 134 rue du Camp, Nlle-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs; pompes de force, pompes à bière, etc, etc; ustensiles de cuisines, tubes à bains, installations de bains à douches. Réparations et pompage de tuyaux de plomb, ainsi que tout autre espèce d'ouvrage dans sa ligne. Installations pour navires et bateaux à vapeur faites en peu de temps; tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai à des prix modérés.

Zinc—Cuivre—Ferblanc.

L. F. DELAMARE, rue de la Douane, entre Bourbon et Royale.

ENTREPREND travaux de zinc, plomb, cuivre ferblanc et tôle. Objets de fabrication, de commodité supérieure à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour; ustensiles de ménage, bains et baignoires toutes formes, filtres et fontaines; garde robes pour cabinets et chambres, garnitures inodores; pompes, installation de bains, lavabos, etc.

Travaux de bâtiments en zinc, corniches, ventilateurs, à bassin, dalles, tuyaux.

Couvertures en zinc, garnitures [illegible] réparations.

[illegible] prix de [illegible]

PARFUMERIE DE PARIS.

L. [illegible],

[illegible]

[illegible] E. MARCHAND & Co.,

[illegible] 26, rue Condé

VENTES A L'ENCAN.

Beaux Tapis de Bruxelles.

PAR J. B. BLACHE & CO.

MERCREDI 15 courant à 10 heures du matin, il sera vendu à leur Magasin d'encan rue de Chartres No 77:

12 pièces tapis de Bruxelles extra riches,

4 do do 3 ply.

15 do do superfins,

Ces tapis sont d'importation directe, de dessins nouveaux et de couleurs riches.

Conditions, à la vente. 14 oct

Vente de Souliers, Bottes et Brodequins.

PAR J. B. BLACHE & Co.

MERCREDI 15 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77:

50 caisses Bottes, Souliers et Brodequins pour hommes, femmes et enfans.

Conditions, comptant. 14 oct

Vente pour clôre une société.

PAR H J D[illegible].

SAMEDI prochain 18 octobre, à midi, au White Hall, il sera vendu sans réserve,

Sophie, négresse, âgée de 18 ans,

Fanny, [illegible] 10 ans,

George, mulâtre, âgé de [illegible] ans,

Tous garantis [illegible] pièces par la loi, et payables 1/3 comptant, [illegible] 6 et 12 mois, en billets endossés, etc. Les actes de vente devant A D Dorrenourt 14oct

Beaux Meubles,

PAR N. VIGNIE, [illegible],

MERCREDI 15 octobre 1851, à [illegible], il sera vendu, au No 206, [illegible] A. [illegible] tre les rues Ste Anne et Dumaine, [illegible]

Un beau MOBILIER consistant en armoires et toilettes (venant du magasin de M. Seignouret), lits, chaises en acajou, tables à manger, tables de centre, tables à jouer, side-boards, tapis, pendules, candélabres, argenterie, fayence, verrerie, porcelaine, ustensiles de cuisine, &c.

Aussi—Un lot de vin en caisses, premier qualité. Conditions—Comptant. 14oct

PAR R. B. SYKES.

Vente péremptoire—Tabac—Tabac.

JEUDI 16 courant, à 10 1/2 heures, il sera vendu au No 53, rue des Magasins, sans réserve:

275 caisses et baquets de tabac des manufactures de la Virginie, consistant en marques de choix fin et médium 10 et 5 1/2 et 8

Conditions à la vente. 13 oct

Vente par catalogue de Marchandises sèches

PAR J. B. BLACHE & Co.

MERCREDI, 15 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, [illegible] Chartres, No 77,

10 caisses cotonnades bleues de Suffolk, 2000 cotes rubans taffetas Nos 1 1/2, 2, 3, 4, 6, 9, 12.

Aussi:

130 colis et lots de marchandises comme suit:

Alpacas noir et couleur, mérinos noir, étoiles laine à carreaux, Hamilton ticks, flanelles rouges, bleues et blanches, cotonnades bleues, étoffes rayées, percales noires et couleur, cotonnades [illegible], foulard indiens, serviettes Huckaback, quilts noires et à carreaux, cachemires d'Ecosse, ribbons, coton écru 3/4 et 41 pouces, coton blanc Ogden, Blackstone, Theredike et Brooklyn, coton [illegible] bris blanc, mouchoirs coton imprimé, mouchoirs et cravates soie, &c, &c,

Conditions libérales à la vente. 12oct

Velours avariés.

PAR J. B. BLACHE & Co.

MERCREDI, 15 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, pour compte de qui il appartiendra, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77—

14 pièces de velours avariées par l'eau de mer.

11oct

Grande vente par catalogue, à crédit de 1000 piastres

Cigares de la Havane

PAR MORPHY & NEVIUS.

VENDREDI 17 octobre 1851, à 11 heures A M. il sera vendu pour clôre plusieurs consignations, au magasin d'[illegible] bien connu de B Valls, 27, rue de la Commune:

1000,000 de cigares de la Havane d'importation directe, de toutes marques et qualités.

Pour plus amples informations, voir les catalogues qui seront exposés d'ici au 15 du courant, au magasin susdit.

Conditions—Au dessous de $500 comptant, au-dessus de $1,000 quatre mois; au dessus de $500 à quatre vingt dix jours; au dessus de $1,000 à 6 mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs ou escomptés à 10 pour cent par an.

9 oct

LIGNE DE STEAMERS ENTRE LA Nlle-ORLEANS ET NEW-YORK.

Les magnifiques steamers neufs à double machine, [illegible], (1000 tonneaux), capitaine [illegible], et le WINFIELD SCOTT, capitaine [illegible], partant de New York et de la Nouvelle-Orléans, à trois heures de l'après-midi de New-York et à [illegible] heures du matin de la Nouvelle-Orléans. Pour l'accommodation du public, les propriétaires de ces steamers ont décidé que les départs auraient lieu comme suit pendant la balance de l'année. Partant de New-York tous les onze jours, et de la Nlle-Orléans tous les douze jours.

Départ de New York | De la Nouvelle Orléans

[illegible] octobre 22 W Scott, octobre [illegible]

W Scott, novembre 2 Union, novembre 3

Union, novembre 14 W Scott, novembre 15

W Scott, novembre 25 Union, novembre [illegible]

Union, décembre 6 W Scott, décembre [illegible]

W Scott, décembre [illegible] Union, décembre [illegible]

Union, décembre [illegible] W Scott, décembre [illegible]

Partant de la Nouvelle-Orléans, à neuf heures du matin.

Le fret par ces steamers à [illegible] le [illegible] pied.

Ces navires ont été construits à grands frais et avec le plus grand soin, et rien n'a été épargné pour leur assurer la force, la vitesse et le confort, et ils sont un des plus rapides des steamers de [illegible] classe.

Pour fret ou passage, s'adresser comme suit:

Pour le steamer Union à

SPOFFORD, TILESTON & Co, 48 South St,

Pour le steamer WINFIELD SCOTT, à

DAVIS BROOKS & Co, 66, Broad St.

A la Nlle Orléans, à BABCOCK & PENNELL,

12aout [illegible] Commune

Pour Plaquemines—[illegible] les [illegible] et [illegible] le paquebot [illegible] capitaine John Dumitry, ayant été [illegible] pour faire ces voyages, [illegible] de la Nouvelle Orléans tous les lundis et jeudis à dix heures du matin, et à son retour quittera Plaquemines tous les mardis et vendredis, à six heures de l'après-midi. Le Caddo prendra du fret et des passagers pour toutes les habitations de la côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

MARTIN GORDON Jr,

ROMAN & [illegible],

[illegible] CHARLES DE[illegible], agent

Pour la Balize—[illegible] intermédiaires—Le bateau à vapeur [illegible] DOSWELL, capitaine Jos [illegible], ayant été complètement réparé, reprendra ses voyages réguliers les MERCREDIS et les SAMEDIS, à dix heures du matin. Le Doswell a été acheté expressément pour les voyages de la Balize, la côte et à Nouvelle-Orléans, ce qui est une garantie suffisante pour les planteurs, les chargeurs et les passagers, que ce bateau fera constamment ses voyages dans leurs saisons. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St-Louis.

25 avril

Pour Bordeaux—Le navire américain CLAIBORNE, ayant tout son chargement engagé, partira positivement samedi 18 octobre 1851. Pour passage seulement, ayant de très beaux emménagements, s'adresser à

DOMINIQUE LANAMA,

13 oct 9 et 10, rue Jefferson

Pour le Havre—Le paquebot régulier et fin voilier EMPEROR, capitaine [illegible], est maintenant en charge pour le port ci-dessus et partira dans le plus bref délai. Pour fret, s'adresser à H V BAXTER,

79 Commune

Pour passage, ayant de magnifiques emménagements de chambres et pour passagers d'entrepont, s'adresser au capitaine à bord en face de [illegible] aux légumes, Première Municipalité. 9 oct

POUR LE HAVRE—Le [illegible] et fin voilier MONMOUTH, capitaine Torry, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus et partira dans le plus bref délai. Pour passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser au capitaine à bord, poteau 94 3ème Municipalité ou à H V BAXTER, 79 Commune

G C BOGERT & Co. 70 Camp

Pour le Havre—Le navire fin voilier, paquebot régulier J C HUMPHREYS, capitaine Baiger, est maintenant en charge pour le port ci-dessus, et partira dans le plus bref délai. Pour fret, s'adresser à H V BAXTER,

25 sept 79, rue de la Commune

Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord au poteau 26, 3ème Municipalité.

POUR TAMPICO.

La belle goélette fine voilière SOUTHERNER, capt. — partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à bord, au Picayune Tier de la 1re municipalité, ou à

DELVAILLE & MORENO,

9oct 34, Vieille Levée

ECOLE D'ECRITURE, ET DE TENUE DE LIVRES, DE DOLBEAR,

56 *Canal*; (*établie en* 1836.)

Ouverte de 7 heures A.M. à 9 P. M. Classes pour dames, messieurs et enfans, aux heures qui conviendront. Les anciens élèves seront admis gratuitement.

N. B.—Il y a peu de grandes maisons de commerce ou de banques où l'on ne rencontre quelques-uns de nos anciens élèves—Excellentes plumes à vendre, RUFUS DOLBEAR,

24 sept—1m 56, rue du Canal

$30 *de Recompense.*

PARTIE marronne le 12 [illegible] mulâtresse MARGUERITE, [illegible] 25 à 28 ans, de taille moyenne, [illegible] couramment l'anglais, et [illegible] qu'une incisive à la mâchoire supérieure. Emmenée avec elle sa fille Jeanne, âgée de sept ans, parlant anglais et français, ayant les cheveux très blonds et un peu crépus. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera chez M. G. BOYER, No 146, rue Conti.

20sept—

$30 *de Recompense.*

PARTIE marronne vendredi [illegible] négresse ARABELLA, âgée de [illegible] ans, et ses deux filles, Ninny, âgée de [illegible] et Mary, âgée de 10 ans, parlant [illegible] et anglais. La récompense sera donnée à ceux qui les ramènera chez [illegible] PIRE,

15 sept—1an [illegible] Ursulines.

HOPITAL L[illegible]

Situé sur le Bayou [illegible]

C[illegible] établissement fondé par [illegible] ERNBERG et conduit par [illegible] pendant 14 ans, est maintenant [illegible] malades sous la direction du Dr J. RHODES. [illegible] maison de santé est bâtie sur une vaste [illegible] les chambres sont spacieuses et parfaitement aérées, les salles ordinaires sont [illegible] bres de lits et offrent aux [illegible] modités et le comfort d'une [illegible]

Le magnifique jardin qui [illegible] offre d'agréables ombrages [illegible]

Prix d'admission

Chambres particulières à un [illegible]

[illegible]

Il y a des corps de logis séparés pour les malades des maladies contagieuses, [illegible] blissement pour les personnes atteintes d'aliénation mentale. Les prix dans ces derniers [illegible].

Un médecin attaché à la maison est constamment sur les lieux.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou chez le Dr. J. RHODES,

15 sept—1an 183, rue Canal.

AMIDON DE LA HAVANE—10 barils à vendre par B VALLS, 27, Commune.

TABAC A CHIQUER LILIENTHAL—[illegible] à vendre par B VALLS, 27, Commune

CAFE de la Havane [illegible] à vendre par B VALLS, 27, Commune 9oct

HUILE D'ESPAGNE—[illegible], à vendre par B VALLS, 27, Commune 9 ct

SALSEPAREILLE [illegible] à vendre par B VALLS, 27, Commune 9oct

SUCRE de la [illegible] caisses blanc et jaune, à vendre par B VALLS, 27, Commune 9oct

AMANDES [illegible] et amères, à vendre par B VALLS, 27, Commune. 9oct

[illegible]

RUE [illegible], No [illegible],

SUCCESSEUR DE M. [illegible]

28000 [illegible] et à vendre [illegible]

[illegible] 1 mars—1an